

## **2012-2013 : Le concours s'ouvre aux enjeux paysagers des franges urbaines**

### **Patronage de l'édition 2013**

#### **Communiqué**

*Madame, Monsieur,*

*Organisé historiquement par la Ligue Urbaine et Rurale, rejointe par la Fédération Patrimoine Environnement, le concours national des entrées de ville, qui vise à récompenser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'opérations exemplaires d'aménagement d'entrées de ville, est soutenu depuis de nombreuses années par le Ministère en charge de l'écologie.*

***Les contours de ce concours ont été redessinés au cours de cette année. Ainsi, l'édition 2013 s'étend désormais également aux opérations exemplaires de reconquête de franges urbaines.***

***Devant le défi qui nous incombe de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, objectifs réaffirmés lors de la Conférence environnementale, la reconquête de territoires en déshérence et l'enrichissement de nos paysages sont des enjeux majeurs. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'égalité des territoires et du logement ont donc décidé de soutenir plus fortement les organisateurs du concours, en accordant leur patronage à cette édition 2013.***

*Dans ce cadre, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'égalité des territoires et du logement se font aujourd'hui le relais de cet appel à projet et vous sollicitent pour retransmettre, à votre tour, cet appel à candidature au sein de votre réseau.*

*Cordialement,*

*Stéphanie DUPUY-LYON, Sous-Directrice*

*Sous-direction de la Qualité du cadre de Vie MEDDTL/DGALN/DHUP/QV*

**Extrait du discours de Mme Stéphanie Dupuy-Lyon, sous directrice de la qualité du cadre de vie, MEEDE-METL, lors de la remise des prix du 12<sup>ème</sup> concours le 14 novembre 2012 au sénat.**

« (...) Je tiens à rappeler l'intérêt que le ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, et le ministère de l'égalité des territoires et du logement, portent à ce concours. Et, plus particulièrement la sous-direction de la qualité du cadre de vie dont j'ai la charge, au sein de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages. J'aurais l'occasion d'y revenir lorsque j'évoquerai le patronage de l'édition 2013.

En effet, la qualité des entrées de nos villes en termes de paysage, d'urbanisme, et plus globalement de cadre de vie, s'inscrit au cœur de nos missions.

L'enjeu est bien, avant toute intervention, c'est-à-dire bien en amont des opérations, d'appréhender les transformations paysagères que vont générer nos choix de développement sur nos villes et nos villages, choix qui sont notamment traduits dans les documents d'urbanisme. Il s'agit en effet de réfléchir l'évolution et le développement de nos villes avec une vision globale et prospective à plus ou moins long terme et d'imaginer, avant même de concevoir les projets, le cadre de vie que l'on va générer. L'enjeu est bien pour chaque élu, de concevoir un projet pour son territoire et de le mettre en œuvre en considérant différents pas de temps.

Nous ne prenons que trop tardivement conscience des conséquences d'opérations réalisées au coup par coup sans vision d'ensemble sur notre cadre de vie. Par ailleurs, il ne peut y avoir de modèle-type de développement selon ce qui pourrait s'apparenter à une typologie de villes. C'est à chacun, élus, habitants, acteurs divers du territoire, de décider, ensemble, de ce qui sera leur cadre de vie, demain.

La France est riche de la diversité de ses paysages. Aussi, pour ne pas mettre à mal cette richesse, c'est-à-dire pour lutter contre la banalisation de nos paysages, et mieux encore, dans le but d'accroître cette richesse, c'est à chacun, sur son territoire, d'être créatif pour réinventer les multiples visages de nos villes de demain.

Le concours des entrées de ville démontre, depuis 12 ans maintenant, qu'il est possible de faire aboutir de bons projets véritablement ancrés dans les territoires grâce à des équipes responsables : des maires en première ligne mais aussi de multiples acteurs qu'ils soient économiques, sociaux, spécialistes des transports ou encore des professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes...).



*Madame Dupuy-Lyon  
avec la sénatrice Deroche*

Ce concours soulève des enjeux qui vont au-delà d'une simple question d'esthétique, d'aménagement de voiries ou de giratoires. Il s'agit, par une entrée architecturale, urbanistique et paysagère, de créer un cadre de vie de qualité, de repenser l'accessibilité à la ville, les diverses mobilités, de redynamiser les commerces en centre-ville, alors que les usages évoluent dans ce domaine, et que, par ailleurs, la lutte contre l'artificialisation des sols est devenue une priorité. Il s'agit bien là de satisfaire un développement vivable, viable et équitable.

Pour répondre à ce problème de production d'un cadre de vie de qualité, il est nécessaire de conjuguer une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre, toutes deux de qualité. Autrement dit, il faut, d'une part, une commande politique claire, des élus motivés, exigeants et cohérents dans leurs demandes, et d'autre part des équipes de maîtrise d'œuvre compétentes à même d'aider l'élu à mettre en forme et à proposer un "projet" à débattre avec ses concitoyens. Ceci, dans un domaine particulièrement complexe de l'aménagement et de l'urbanisme où seule la pluridisciplinarité des équipes de maîtrise d'œuvre permettra une réponse optimale aux cas complexes.

**C'est la raison pour laquelle, Le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement a souhaité apporter son soutien à l'édition 2013 du concours qui se verra étendu aux opérations de reconquête des franges urbaines aux côtés du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.**

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspiration comme le rappelle l'appel à candidature pour la 13<sup>ème</sup> édition du concours, dont l'appel à projet est lancé maintenant.

Si les franges urbaines, dont font partie les entrées de ville, sont bien identifiées comme des lieux à forts enjeux, elles sont rarement reconnues comme territoires, et donc rarement appréhendées du point de vue des paysages.

Définies par rapport aux territoires qui les jouxtent et perçues comme des espaces de tensions, de mutations, les franges génèrent rarement chez les usagers de la ville et les habitants, un paysage/un projet de vie.

L'enjeu est donc de faire reconnaître ces espaces à la fois comme espaces de transition mais également dans leur épaisseur, comme territoires à part entière et, en outre, de les valoriser comme espaces de vie.

C'est en donnant à ces franges une existence réelle, une épaisseur, en recréant du lien, des connexions et une cohérence avec les territoires qui les jouxtent, que l'on parviendra à stabiliser leurs contours, permettant ainsi de lutter contre le gaspillage des terres (...)

## **LA 13ÈME ÉDITION : DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LE CONCOURS**

C'est en réaction contre la dégradation des paysages urbains aux entrées de nos villes que le sénateur Ambroise Dupont a préconisé et obtenu en 1995 l'insertion dans le code de l'urbanisme de dispositions destinées à les requalifier (art L111-1-4).

La Ligue Urbaine et Rurale, encouragée par les pouvoirs publics, a alors décidé de lancer un concours annuel destiné à montrer qu'avec l'aide de maîtres d'œuvre qualifiés des collectivités territoriales parvenaient à concevoir et réaliser des entrées de ville de haute qualité. La première édition a été jugée en 2001.

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspiration. Aussi le concours évolue et s'ouvre aujourd'hui aux enjeux paysagers plus larges des franges urbaines.

En effet, si les franges urbaines sont bien identifiées comme des lieux à forts enjeux, elles sont rarement reconnues comme territoires, et donc rarement appréhendées du point de vue des paysages.

L'absence de liaisons entre les diverses polarités qui coexistent en milieu urbain, le fait que le plus souvent ces franges sont définies par rapport aux territoires qui les jouxtent et perçues comme des espaces de tension, en perpétuelles mutations, expliquent que les visions qui leur sont portées ne prennent pas en compte les caractéristiques propres à chacune d'elles, ignorant ainsi les paysages qu'elles génèrent.

L'enjeu est donc de reconnaître ces espaces à la fois comme espaces de transition mais également dans leur épaisseur, c'est-à-dire en tant que territoire à part entière et, en outre, de les valoriser comme espace de vie. En effet, en donnant à ces franges une existence réelle, en recréant du lien et une cohérence avec les territoires qui les jouxtent, il peut être engagé une démarche de stabilisation des contours de ces franges, permettant ainsi de lutter contre le gaspillage des terres.

Le concours, qui vise aujourd'hui à distinguer des projets exemplaires de reconquête de franges urbaines, à travers la promotion des projets lauréats et l'échange d'expériences autour de ces réalisations exemplaires, contribue ainsi à faire évoluer le regard porté sur ces lieux. Parce qu'il induit une prise de conscience de la diversité des paysages générés par les franges, le concours contribue à lutter contre la banalisation des discours portés sur ces territoires et finalement à lutter contre la banalisation de ces paysages eux-mêmes.